

PROCES VERBAL du 89ème Conseil municipal du 6 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 avril, à 9 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur David DELMAR, le maire.

Date de la convocation : 25 mars 2024

Présents : David DELMAR, Géraldine CABROLIER, Grégoire BENESSE, Claude THOMAS, Delphine FABRE, Jean-Christophe VIDAL

Absents : Patrick BAULT

Secrétaire de séance : Delphine FABRE

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du procès-verbal du 28 février 2024
 - Vote du compte administratif et du compte de gestion 2023
 - Affectation du résultat 2023 sur 2024
 - Programme de voirie 2024
 - Vote du budget primitif 2024
 - Mise en place de la fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement
 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024
 - Entretien des espaces verts
 - RIFSEEP
 - Questions diverses
-
- **Lecture et approbation du procès-verbal du 28 février 2024**
Le procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2024 a été approuvé à l'unanimité.
 - **Vote du compte administratif et du compte de gestion 2023**
Le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023.
 - **Affectation du résultat 2023 sur 2024**
Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 158 483,60 € et un excédent d'investissement de 63 242,59 €.
Le montant des restes à réaliser 2023 est de 57 500,00 € en dépenses .et de 840,00 € en recettes.
L'excédent d'investissement 2023 couvre le montant des restes à réaliser. Il n'y a pas de somme à affecter au compte 1068 investissement recettes sur l'année 2024.
 - **Programme de voirie 2024**
Le maire détaille le programme de voirie :

- VC Lendrevié = 800,00 € HT
- VC Le Bruel = 7 400,00 € HT
- VC de Clés à La Féraudié = 11 600,00 € HT
Le montant total s'élèverait donc à 19 800,00 € HT (23 760,00 € TTC)
Le conseil municipal vote le programme de voirie 2024.

- **Vote du budget primitif 2024**

Le conseil approuve le budget primitif 2024.

- **Mise en place de la fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement**

Le conseil municipal approuve la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement. Cette mise en place permet au maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024**

Le conseil municipal vote le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 :

Taux taxe foncière bâtie : 37.02 %
Taux de taxe foncière non bâtie : 33.82 %
Taxe habitation : 11.10 %
Taux CFE : 20.92 %.

- **Entretien des espaces verts**

Suite à la cession d'activité de l'entreprise Soler, l'entretien des espaces verts a été confié à l'entreprise Bonnafous Arnaud de St Grégoire pour un montant de 280,00 € TTC pour chaque tonte. Il interviendra sur demande selon les besoins.

- **RIFSEEP**

Face à l'absence d'éléments suffisants, le sujet sera traité lors d'une prochaine réunion.

- **Questions diverses :**

- Une étude thermique a été réalisée par ITEC concernant la rénovation de salle communale. Le rapport a classifié la salle ;

- Diagnostic de performance énergétique : G
- Gaz à effet de serre : G

Les travaux d'isolation et le remplacement du chauffage existant au gaz par système thermodynamique réversible, permettrait d'améliorer la classification :

- Diagnostic de performance énergétique : C
- Gaz à effet de serre : A

A ce jour, les études préalables à l'avant-projet ont été réalisées.

- Il avait été installé une poubelle de tri dans le cimetière pour les pots et fleurs plastiques, mais ces déchets ne sont pas recyclables. La poubelle va donc être enlevée et un affichage va être installé pour informer les usagers que ces déchets doivent être déposés dans les déchetteries.

- Il a été demandé par Mme Joëlle Bault s'il était possible de remplacer la grille sur la bouche d'égout devant leur maison par une plaque pour bloquer les odeurs. Il sera demandé à Robert 3T de le remplacer au moment des travaux de voirie.

- L'entreprise GROUPE TMC, ancien XEFI qui nous fournit le service de sauvegarde des données sur le cloud n'est plus aussi joignable qu'à ses débuts en cas de problème. L'association des maires a lancé une consultation pour souscrire un contrat groupé, à voir le résultat de la consultation et comparer avec le contrat signé par le Maire avec XEFI.

La séance est close le 6 avril 2024 à 12 heures et 17 minutes.

DELMAR David	BAULT Patrick	CABROLIER Géraldine	BENESSE Grégoire
	Absent		

THOMAS Claude	VIDAL Jean- Christophe	FABRE Delphine